

**Edilaix**

33 cours VERDUN RECAMIER  
69287 Lyon cedex 02  
Email: formation@groupe-edilaix.com  
Tel: +33472497911

**PROGRAMME****Servitudes de droit privé et cahier des charges**

REF : CST-002

**Contexte :**

Parfaire les connaissances relatives aux servitudes introduites dans un cahier des charges de lotissement ou de division en volumes. Quelles sont les principales servitudes et leur application dans le cadre d'un document contractuel s'inscrivant dans un cadre immobilier précisément défini ?

Textes : Loi 10 juillet 1965 ; Ordonnance du 1er juillet 2004 ; Décret du 4 janvier 1955

**Durée**

4.00 heures (0.50 jours)

**Type d'action de formation**

Action de formation

**Objectif(s) pédagogique(s)**

- Appréhender les hypothèses de servitudes prévues dans un cahier des charges
- Maîtriser les actions envisageables en cas de violation du cahier des charges

**Contenu de la formation**

- Introduction
  - Notions générales et classification des servitudes
- I.- La nature du cahier des charges
- II.- Le domaine du cahier des charges
  - A.- Le lotissement
  - B.- La division volumétrique
- III.- Les principales servitudes conventionnelles
- IV.- Les sanctions en cas de violation des servitudes conventionnelles

**Profils des apprenants**

- Avocats, géomètres-experts, notaires, administrateurs de biens, administrateurs judiciaires.

**Pré-requis**

Aucun pré-requis pour cette action de formation

**Organisation de la formation****Moyens pédagogiques et techniques**

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

## Edilaix

33 cours VERDUN RECAMIER  
69287 Lyon cedex 02  
Email: [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com)  
Tel: +33472497911



### **Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

### **Accessibilité**

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com). (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

### **Équipe pédagogique Edilaix**

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

**[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)**

[Livret d'accueil participant](#)